



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 mars 2001
Français
Original: anglais

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 5 de la résolution 1330 (2000) du Conseil de sécurité

Rectificatif

Page 28, annexe I, paragraphe 2 g)

La dernière phrase doit *se lire comme suit*

Toutefois, conformément au paragraphe 10 de la résolution 1302 (2000) du Conseil, le virement tous les 90 jours de 10 millions de dollars au compte reprendra au début de la phase IX.
